

Coopérateurs

Les coopérateurs de l'Opus Dei sont des hommes et des femmes qui, sans faire partie de la Prélature de l'Opus Dei, se joignent aux fidèles de la prélature pour réaliser des activités éducatives, d'assistance, de promotion culturelle et sociale, etc.

01/03/2006

Les coopérateurs peuvent collaborer à ces initiatives surtout par leur prière, et aussi par leur travail ou par une aide financière.

Ils participent ainsi des biens spirituels accordés par l'Église à ceux qui collaborent avec l'Opus Dei : il s'agit d'indulgences que les coopérateurs peuvent gagner, à certaines dates de l'année, s'ils observent les conditions prévues par l'Église, et chaque fois qu'ils renouvellement, par dévotion, leurs obligations en tant que coopérateurs.

Ils bénéficient en outre de l'aide spirituelle que constitue la prière des fidèles de la Prélature de l'Opus Dei à leur intention. S'ils le désirent, ils peuvent aussi prendre part à des moyens de formation, tels que récollections, cercles, etc.

Pour être coopérateur, il n'est pas nécessaire d'avoir reçu une vocation particulière. En général, les coopérateurs sont nommés parmi les parents, amis, collègues et voisins de fidèles de l'Opus Dei. Ce sont aussi des personnes qui ont une dévotion

pour saint Josémaria, ou qui participent aux apostolats de la prélature, ou encore sont sensibles au travail de promotion humaine et sociale réalisé à partir des initiatives apostoliques des fidèles de la prélature.

Le vicaire du prélat dans chaque pays nomme quelqu'un coopérateur ou coopératrice, sur la proposition d'un fidèle de l'Opus Dei.

Parmi les coopérateurs de l'Opus Dei, il y a des catholiques, des chrétiens d'autres confessions, et des croyants d'autres religions. Des hommes et des femmes qui ne croient pas ou qui ne professent aucune religion peuvent également être coopérateurs. Ils ont tous en commun le désir de participer à diverses initiatives, ouvertes à tous, qui sont promues au bénéfice de la société.

Les coopérateurs qui le désirent peuvent bénéficier des moyens de formation proposés par la Préläture de l'Opus Dei. Ils y trouvent un moyen d'approfondir leur vie spirituelle et de témoigner personnellement — en dehors de tout esprit de groupe — de leur vocation chrétienne. Une telle formation les incite à recourir à la prière, aux sacrements, à la dévotion mariale, etc. L'amour tangible du pape et des évêques est aussi une caractéristique spécifique de l'esprit que leur apporte la préläture.

Nombreux sont ceux qui découvrent ainsi la possibilité de mettre en pratique et de faire connaître, dans les milieux où ils vivent en tant que chrétiens courants, ce qui constitue une des caractéristiques fondamentales de l'esprit de l'Opus Dei : la sanctification du travail ordinaire et des devoirs familiaux et sociaux.

Les communautés religieuses peuvent elles aussi être nommées coopératrices de l'Opus Dei. Elles collaborent en priant tous les jours pour les apostolats de la prélature. L'on en compte actuellement plusieurs centaines.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-lu/article/coopereurs/> (20/02/2026)